

Concurrence et réglementation

Communiqués de presse jusqu'à 2015 16.03.2012

Rémunérations: le contre-projet indirect répond mieux aux exigences et agira plus vite

Lors du vote final, le Parlement s'est prononcé clairement en faveur du contre-projet indirect à l'initiative «contre les rémunérations abusives». economiesuisse accepte le projet adopté : il est ancré au niveau de la loi et praticable. Il répond mieux aux préoccupations de la population que l'initiative et ses 24 dispositions constitutionnelles rigides. En conséquence, le contre-projet direct n'a plus d'intérêt.